



European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

FRENCH
PRESIDENCY
2023-2024



LEADER et le DLAL dans les politiques européennes après 2027

Déclaration de Bruxelles, Décembre 2023



European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu





European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

FRENCH
PRESIDENCY
2023-2024



Déclaration des représentants des acteurs ruraux au Congrès européen LEADER 2023

Le 18 décembre 2023, le Congrès européen LEADER s'est tenu à Bruxelles, en Belgique. Lors de cette conférence, les 800 délégués de 38 pays représentant environ 2600 Groupes d'Action Locale LEADER en Europe et des pays voisins, les représentants des autorités de gestion, les représentants du Comité des régions, de la Commission européenne, du Parlement européen et du Comité économique et social européen se sont réunis et ont discuté de la vision à long terme pour les zones rurales et des politiques de développement rural et plus particulièrement le rôle de la démarche LEADER/DLAL (Développement Local Mené par les Acteurs Locaux). Les conclusions suivantes ont été élaborées pour l'avenir de LEADER.

Les représentants des territoires ruraux :

- Soulignent le rôle fondamental de la vision à long terme pour 2040 pour les zones rurales de l'Union européenne ; mais regrettent l'absence de lignes budgétaires obligatoires et de meilleurs objectifs et indicateurs pour souligner les avantages de LEADER pour soutenir la cohésion territoriale, les transitions vertes et numériques, répondre aux changements démographiques, créer des espaces attractifs dans un développement territorial harmonieux, assurer la sécurité alimentaire, les opportunités économiques, des biens et des services pour la société en général, en développant des communautés dynamiques axées sur le bien-être, la promotion de l'égalité des sexes et l'amélioration des infrastructures et des services. Il est impératif de veiller à ce que LEADER bénéficie d'un soutien financier adéquat et soit mis en œuvre de manière simplifiée, comme le souligne le rapport de la Commission européenne sur la mise en œuvre de la vision à long terme pour les zones rurales de l'Union européenne (UE) et dans les systèmes de surveillance existants de l'UE.

Renforcer le rôle de LEADER et du DLAL dans les politiques européennes.

- Accueillent favorablement la reconnaissance de l'approche de développement territorial intégré et de l'objectif stratégique "L'Europe plus proche de ses citoyens" et de son rôle pour aider à "faire face à la pression sur la démocratie en renforçant l'appropriation des politiques européennes" comme le souligne le Rapport sur la cohésion de la Commission





European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

FRENCH
PRESIDENCY
2023-2024



européenne et la conclusion de l'« Etude d'appui à l'évaluation des coûts et bénéfices de la mise en œuvre de LEADER » de la Direction Générale de l'Agriculture et du Développement Rural de la Commission européenne. Une réponse adaptée au contexte et aux défis des territoires ruraux peut être trouvée dans l'amélioration de l'efficacité des stratégies locales pour assurer la cohésion d'ici 2050, ainsi que dans l'utilisation accrue du développement communautaire, une méthode largement adoptée par le programme LEADER depuis 1991.

LEADER est une méthode, un outil, très bien connu des parties prenantes déjà établies. Il ne s'agit pas d'un fonds européen mais d'un programme européen de développement rural avec une méthode, des outils de programmation et des principes fondamentaux : expérimentation, innovation, mise en réseau, participation, coopération, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques.

LEADER est une opportunité de structurer démocratiquement le projet européen : il assure une présence et une visibilité de l'Europe dans chaque commune, dans chaque village européen et contribue à réduire les **tendances eurosceptiques**. LEADER est un outil direct qui agit contre la géographie du mécontentement, tel que défini dans la publication de la DG REGIO du 12 juin 2023.

- Plaident pour la reconnaissance des **Groupes d'Action Locale** en tant que partenaires essentiels pour les zones rurales et leur implication active dans les gouvernements et les institutions d'une manière plus transversale. L'impact significatif des Groupes d'Action Locale (GAL) va au-delà de la valeur ajoutée apportée par les projets. La principale valeur ajoutée des GAL est d'être un programme qui favorise la participation des acteurs des territoires. Chaque zone rurale est unique et offre ses propres atouts et opportunités de culture et de développement. Les GAL sont un lien unique entre les politiques européennes et nationales d'une part et les questions territoriales d'autre part. Pour améliorer l'efficacité de la gouvernance à plusieurs niveaux, ainsi que l'innovation, la résilience et les forces, il est également impératif de tenir compte des besoins locaux réels, de la vaste diversification des communautés européennes, et promouvoir la participation des populations rurales au développement de leurs territoires en les rendant propriétaires de leurs propres stratégies.

Développer de nouvelles ressources financières pour LEADER et le DLAL.

- Demandent une ressource financière raisonnable et fiable pour le développement rural par les acteurs locaux avec une approche multisectorielle selon des règles européennes simplifiées et unanimes, et **encouragent les approches territoriales et inter-fonds**,



European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

FRENCH
PRESIDENCY
2023-2024



basées sur la base des principes fondamentaux du développement local mené par les acteurs locaux et de LEADER, afin d'accroître le soutien financier global de l'Union européenne au développement rural. À cette fin, nous proposons d'explorer plusieurs possibilités :

- Si l'approche choisie est de renforcer le **pluri fonds**, elle doit être simplifiée et rendue obligatoire pour tous les États membres.
- Si l'approche choisie doit être un **programme géré directement par l'UE**, elle devra assurer le rapprochement des niveaux européen et local, l'autonomie et la visibilité des groupes d'action locale, et de s'appuyer sur le principe de **l'approche ascendante**.
- Si l'approche choisie doit être la création d'un **nouveau fonds dédié** au développement rural local, il devra être suffisamment financé, suffisamment clôturé d'au moins 10 % et indexé. Selon les résultats de l'étude de la Commission, LEADER joue le rôle le plus important dans la réalisation des objectifs de la LTVRA au sein de la PAC. L'approche ascendante de LEADER/DLAL nécessite donc une base financière adéquate et une contribution obligatoire de chaque fonds.

Un cadre simplifié pour LEADER et le DLAL.

- Demandent un cadre simplifié ainsi que de meilleures conditions de travail, et exhortent la Commission, ainsi que le Conseil et le Parlement européen en tant que colégislateurs, à prendre l'initiative de simplifier et de consolider autant que possible les procédures de mise en œuvre et de gestion. La flexibilité et la simplification sont nécessaires pour garantir que les exigences soient conformes aux montants engagés. La lourde bureaucratie qui accompagne LEADER et le DLAL nuit au discours des GAL et de l'UE. Tous les niveaux, en particulier les gouvernements nationaux, doivent prendre la responsabilité de simplifier – pour les bénéficiaires finaux – la mise en œuvre du DLAL. Un circuit de gestion spécialement conçu pour le DLAL doit être mis en place avec l'avis des réseaux des GAL. Les territoires ruraux de toute l'Europe ont le même besoin de simplifier davantage cette politique de manière pratique, en particulier pour les projets LEADER-DLAL. Bien que cette simplification soit souvent mentionnée, elle est entravée par les interprétations réglementaires et l'absence de coordination en raison des différentes exigences administratives et ne peut donc pas être mise en œuvre de manière concrète.





European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

FRENCH
PRESIDENCY
2023-2024



Commencer à penser à l'avenir de LEADER-CLLD.

- Exhortent la Commission européenne, les autres institutions européennes et les États membres à engager dès maintenant tous leurs efforts dans la révision du cadre de LEADER/DLAL tout en réformant les Fonds ESI pour la période de programmation post-2027.
- Exhortent la Commission européenne, les autres institutions européennes et les États membres à prendre en considération la riche et précieuse expérience des groupes d'action locale.



European Leader Association
for Rural Development
Brussels, www.elard.eu

FRENCH
PRESIDENCY
2023-2024



Cette contribution s'inscrit dans la continuité de la déclaration d'Halmstad du 2 décembre 2021, établie lors de la conférence "LEADER 30 years Celebration" de la déclaration de Tartu du 23 novembre 2016, établie lors de la conférence "Renewing LEADER/DLAL for 2020+; Celebrating 25 years of LEADER in Europe!" conférence organisée par ELARD et de la conférence Sigüenza de septembre 2023, tenue en Espagne.

ELARD est une association européenne qui regroupe 32 réseaux nationaux, dont les pays voisins de l'Union européenne, qui ont adopté et mis en œuvre la méthodologie LEADER et le développement local par les acteurs locaux. Ces 32 réseaux nationaux représentent 29 Etats et près de 2600 territoires ruraux organisés en Groupes d'Action Locale.

L'association travaille activement à rendre l'approche LEADER mieux connue parmi les décideurs européens afin de maintenir sa position dans la politique européenne de développement rural. Elle soutient le développement rural local (via la mise en réseau, la diffusion de bonnes pratiques, le soutien aux actions innovantes dans le domaine du développement rural notamment) et représente les intérêts et les besoins devant d'autres institutions internationales, européennes et nationales.

